

Urbaniser oui, mais pas à tout prix...

Sauzon — Document majeur pour la vie de la commune, le Plan local d'urbanisme sera soumis au vote lundi prochain. Le cadre de vie est au cœur de ce document.

Vote du Plu lundi prochain

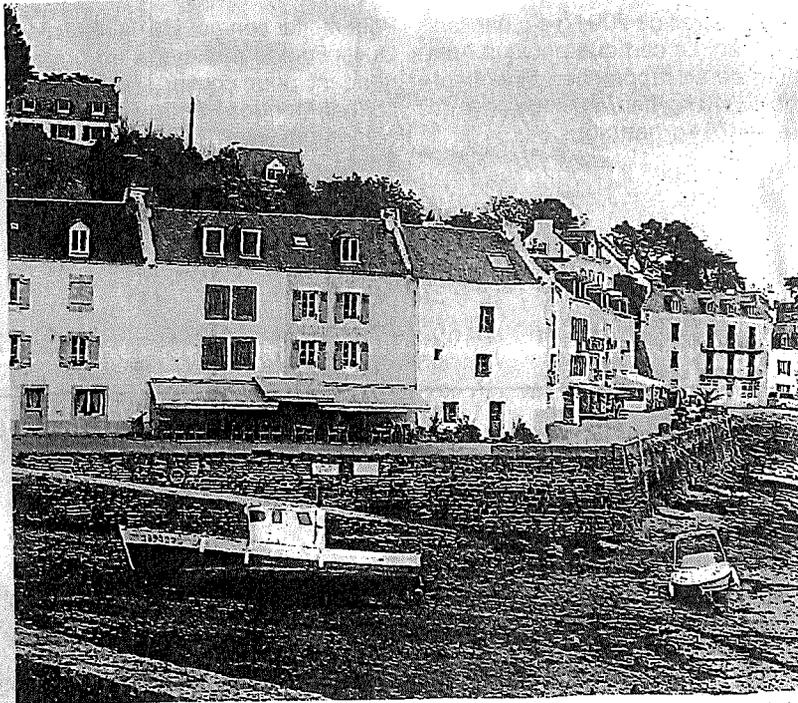
Lundi 23 avril, à 20 h 30, le conseil municipal se réunira en mairie, afin de délibérer sur l'arrêt du Plan local d'urbanisme (Plu) de la commune.

« L'élaboration du futur Plu a été un lourd et laborieux travail, qui a été lancé officiellement par délibération le 24 novembre 2011, note le maire, Norbert Naudin. Il a fallu, dans un premier temps, faire un bilan de la situation actuelle, partie diagnostic, et ensuite réfléchir aux possibles futures orientations, projet d'aménagement et de développement durable de la commune, en matière d'aménagement du territoire, pour enfin en venir aux zonages et règlements. »

Une enquête publique

Ce document sera ensuite transmis aux Personnes publiques associées, qui auront trois mois pour transmettre leurs remarques et observations. Ce document est donc susceptible d'évoluer.

À la suite de ce délai, une enquête publique sera organisée et chacun pourra y inscrire ses remarques, doléances. Un commissaire-enquêteur organisera des permanences. Après cette période, il rendra un avis sur les



La Plan local d'urbanisme est prêt. Le vote aura lieu lors du conseil municipal de lundi prochain.

demandes et le projet de Plu. Le registre de concertation est toujours à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Cinq axes majeurs

Cinq grands axes ont été ainsi élaborés : promouvoir un développement urbain pour préserver la qualité

du cadre de vie, conforter les atouts économiques, préserver et valoriser les espaces naturels, promouvoir des modes de déplacements pour tous et gérer durablement le territoire.

Des logements supplémentaires

Sauzon prévoit de poursuivre une évolution démographique de 0,8 % par an à l'horizon 2029, soit un accueil d'environ 177 logements supplémentaires, enveloppe maximale définie par le Schéma de cohérence et d'orientation territoriale (Scot) du pays d'Auray.

Sauzon est actuellement en phase réglementaire. Les orientations d'aménagement inscrites dans son Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) sont ainsi traduites dans le plan de zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement de programmation.

Respect du cadre architecturale

Le règlement a tenu à respecter l'entité des constructions existantes, notamment dans le bourg de Sauzon où toutes les constructions d'apparence autre que « traditionnelles » seront prohibées.